



Service Civique, l'accompagnement des jeunes, sacrifié sur l'autel du chiffre

Le service civique offre souvent de réelles opportunités pour les jeunes volontaires, de vivre une expérience enrichissante et valorisante.

Toutefois, un syndicat comme le nôtre ne peut que constater et regretter les dérives du dispositif, mais surtout le manque de moyens pour les limiter.

Les dérives, on les connaît, avec parfois des emplois déguisés en service civique¹. On a d'ailleurs tous entendu un dirigeant d'association parler des fameux «emplois civiques»... Certaines structures voient en effet le moyen de recruter une main d'œuvre très bon marché (bien moins coûteuse que les emplois aidés) et de disposer de jeunes parfois qualifiés (50% des «volontaires» ont un niveau de formation supérieur au Bac).

Pour ces jeunes qualifiés, on peut quand même douter que leur motivation réside principalement dans la volonté de s'engager. Discutez avec eux, et vous verrez qu'ils le font au départ surtout parce qu'ils ne trouvent pas de travail dans leur domaine de compétences.

Ces jeunes trouvent, grâce à l'indemnité de service civique, un moyen provisoire de préserver leur autonomie financière précaire sans les bourses d'études et les aides familiales, et dans une période de la vie où le désir d'émancipation est certainement le plus fort. Il est vrai qu'au-delà de mettre à profit une période d'inactivité (si l'on peut dire que rechercher un travail soit inactif...), cette expérience peut se révéler bénéfique et enrichissante pour la suite de leur parcours.

Certains jeunes sans emplois préfèrent faire un service civique à défaut de pouvoir ou de vouloir faire un énième stage moins rémunérateur. Ils intègrent alors des structures dans la perspective de décrocher un emploi, ce qui peut générer des conflits avec les salariés en contrats précaires, voyant dans cette main d'œuvre docile et volontaire, une concurrence et une menace pour leur emploi, concurrence alimentée parfois par certains employeurs.

L'autre principale dérive, ce sont les «missions fantômes» où les jeunes sont laissés à l'abandon, sans véritable encadrement ni mission concrète de terrain, relevant un tant soit peu d'un intérêt général. Ils se sentent dévalorisés, inutiles, mais en ce moment ce n'est pas grave, il faut faire du chiffre ! Pas certain qu'après cette expérience, ils reviendront un jour au bénévolat.

Avec cette politique du chiffre, ces situations vont inévitablement se multiplier, notamment dans certaines structures bénéficiant d'un agrément collectif. Sans remettre en cause leur volonté d'agir en faveur de la jeunesse, ces structures ont également vu dans le déploiement du service civique, une manne financière non négligeable. Certaines disposent en effet d'un agrément pour 250 volontaires mis à disposition des associations, dans le cadre de conventions d'intermédiation. La structure agréée bénéficie alors, pour les 250 jeunes volontaires, de 100 euros par jeune et par mois, soit la modique somme de 200 000 euros pour des missions de 8 mois.

Cette somme destinée à couvrir une partie des coûts liés à l'accueil et l'accompagnement des volontaires n'est pas (toujours) reversée aux structures d'accueil. L'engagement a des limites...

Encore une fois, il ne s'agit pas de remettre en cause le dispositif, mais bien de pouvoir lutter contre les dérives, surtout dans un contexte de déploiement massif. L'engagement ou le don dans le cadre du service civique ne doivent pas se substituer au contrat de travail et à l'emploi.

Le sentiment d'empilement des missions «Jeunesse et Sports» dont on vous épargnera le détail, laisse dubitatif quant à la possibilité pour les collègues en service, sans moyens supplémentaires, de conduire un accompagnement de proximité des structures agréées et un suivi efficace des jeunes. A moins qu'on recrute des services civiques pour faire ce travail, pardon cette mission...

Brieuc MATHOREZ

A lire aussi : «Le service civique : de la servitude pas si volontaire» : <http://www.epafsu.org/?p=2750>

1 En 2014, le Cour des comptes pointait du doigt les risques associés à la multiplication des missions : «Les gisements de missions nouvelles se trouvent dans des secteurs (la santé et le sport) et dans des catégories de structures (petites associations et collectivités territoriales) où les risques de substitution à l'emploi sont plus importants que dans d'autres types de secteurs et de structures».